



PANDEMIE COVID-19

Impact sur le calendrier sportif

Intervention DTN
CDN du 30 janvier 2021
Marseille

ENTRAINEMENT INTENSIF - RAPPEL DES PRECONISATIONS A DESTINATION DES SPORTIFS AYANT ÉTÉ INFECTES

Note du DTN aux présidents de CN, aux sportifs listés de haut niveau (NAP), aux sportifs en Pôle France NAP et aux membres des équipes de France 2019 toutes disciplines confondues en septembre 2020 (reprise saison)

Concernant le risque de transmission

- ✓ L'isolement pour une durée de 7 jours de la personne infectée est considéré aujourd'hui comme suffisant
- ✓ A l'issue de la septaine, retour de la personne dans la structure si test PCR négatif (attention: « portage » long chez certains individus) et sous réserve de réalisation d'un examen clinique avec interrogatoire avant la reprise de la pratique (production d'un CACI)

Concernant l'examen clinique

- ✓ Il est demandé à minima d'effectuer un bilan cardio-pulmonaire avec ECG pour vérifier la tolérance à l'effort (celui-ci peut être fait par le médecin traitant).
- ✓ Recommandation: avoir un avis médical spécialisé réalisé sur la base des résultats obtenus à l'issue d'un test de saturation en oxygène (« test steps » ou « test vélo »). Si la désaturation à l'effort évolue de plus de 4 % alors prudence : la réalisation d'une imagerie de contrôle avec scanner thorax pour vérifier l'absence de lésion et d'une épreuve d'effort s'imposent. En cas de signe d'appel, un bilan plus complet dont cardiaque sera à prévoir si le médecin le juge nécessaire. Cette recommandation cible particulièrement les apnéistes en eau libre.

ORGANISATION DE COMPETITIONS DEDIEES AUX SHN NAP

Suite à la mise en place de protocoles sanitaires renforcés, d'un travail collaboratif de grande qualité entre la fédération (CN NAP, COREG BPL et PACA), les gestionnaires des piscines de Rennes et de Aix-en-Provence (piscines qui accueillent les 2 Pôles France NAP), les clubs locaux (CPB à Rennes et PAN à Aix) et de pugnacité pour faire que les collectivités locales et les préfetures de département autorisent nos compétitions (combien même les dispositions règlementaires en vigueur autorisent la possibilité d'organiser des compétitions dédiées aux SHN...), nous avons pu proposer à nos **76 SHN 2 compétitions** de qualité:

- Meeting National SHN de Rennes les 5 et 6 décembre 2020
- Meeting National SHN d'Aix-en-Provence les 23 et 24 janvier 2021

Le prochain MN est programmé à Rennes les 6 et 7 mars 2021 (annulation du MN de Vittel programmé les 13 et 14 février 2021).

Projet

A défaut, d'une réouverture à tous les publics, nous travaillons à la possibilité d'élargir le public bénéficiaire, en sus des 76 SHN:

- Sportifs mineurs et adultes s'entraînant dans une structure identifiée dans le PPF: clubs formateurs de niveau 2 et clubs élite

Et/ou

- Sportifs mineurs (cadets et juniors) figurant au classement numérique et de niveau N1

CONCERNANT LES AUTRES LICENCIÉS

Hétérogénéité des situations:

- ✓ Situation de sédentarité prolongée
- ✓ Maintien en forme dont pratique en eau libre

L'objectif étant de prévenir les risques de blessure voir d'accident, nécessité de prendre des décisions sur la base de licenciés privés de toute activité physique depuis plusieurs mois.

3 éléments à considérer:

- ✓ La reprise physique de la pratique dans le milieu
- ✓ Les spécificités de nos pratiques (engagement physique, contact, vision du jeu et stratégie...)
- ✓ La dimension psychologique (envie et mesure des objectifs assignés au regard de la réalité de ses capacités...)

Un objectif: être progressif

DELAI ENTRE REPRISE ACTIVITE ET PARTICIPATION A UNE COMPETITION

Décision à faire varier (ou pas) au regard des données épidémiologiques et en fonction du niveau d'engagement physique et technique ainsi que du risque spécifique (contact en HS, profondeur et apnée prolongée...) dans un contexte d'impossibilité de « travailler » ses spécificités disciplinaires dans l'eau en piscine.

Proposition 1 :

- ✓ 8 semaines: apnée statique – photo vidéo
- ✓ 12 semaine: toutes les autres disciplines

Proposition 2 :

- ✓ 8 semaines: toutes disciplines (intérêt = 1 seule et unique consigne)

Annulation des compétitions (départementales, régionales, nationales) à réaliser sur la base de la décision prise en fonction de la date de réouverture des piscines pour tous

Nota: cette décision ne concerne pas :

- ✓ La pratique en eau libre celle-ci étant autorisée jusqu'à nouvel ordre
- ✓ Les publics particuliers visés par des dispositions réglementaires dérogatoires et qui ont ainsi pu se maintenir à niveau voir continué à progresser:
 - SHN NAP
 - Sportifs professionnels AP
 - Sportifs titulaire d'un diplôme professionnel et d'une carte « pro »
 - Sportifs mineurs si leur club a pu avoir accès à la piscine (plus possible depuis le 16/01/21)

CONSEQUENCE SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

(SOUS RESERVE QUE LES PISCINES SOIENT A NOUVEAU OUVERTES A TOUS !)

Décision de maintenir ou pas

1^{er} enjeu

Championnat de France « Multi » (NAP – AP – TSC – PSP) > Limoges - Du 13 au 16 mai 2021

- ✓ 12 semaines = 21 février
- ✓ 8 semaines = 21 mars

Conséquence: Probabilité forte de ne pas pouvoir organiser le CDF si la France est reconfinée et que les piscines restent fermées

Une décision urgente s'impose (logistique: 900 personnes, crédibilité auprès de la collectivité, refixer des objectifs aux sportifs...)

Impact sur les modalités de sélection aux CDF

La plupart des compétitions sélectives aux CDF sont d'ores et déjà annulées

Pose la question du « qui » inviter aux CDF à défaut de compétitions sélectives depuis 2 saisons !

- ✓ Sportifs figurant au classement numérique
- ✓ Performance correspondant au niveau de la compétition: N1/D1, N2/D2, D3, D4 ou aucun...
- ✓ Autres solutions à discuter avec chaque CN Sport

CONSEQUENCE SUR LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE

Fonction du maintien ou pas des championnats internationaux

Championnat du Monde de HS d'ores et déjà reporté en 2022

Impact sur les modalités de sélection en EDF

NAP Piscine, AP Piscine, PSP

- ✓ Maintien des épreuves sélectives à Limoges aux mêmes dates que celles initialement prévues (CDF Multi) ?
- ✓ Si non: DTN et pdt CN décident des conditions d'organisation des sélections par discipline
- ✓ Qui inviter:
 - NAP: Invitation de tous les SHN + proposition entraîneurs structures du PPF pour catégorie Junior
 - AP: invitation des sportifs sélectionnés en EDF 2019 + propositions ENF
 - PSP: à définir

Donner des objectifs, fixer des caps, donner des échéances et maintenir le niveau

- ✓ Prévoir des regroupement et éventuellement des rencontres amicales au niveau européen

EXIGENCE PRÉALABLE A LA PARTICIPATION A UNE COMPETITION

Proposition

Exiger un CACI pour tous :

✓ « Remettre à zéro » le compteur pour les disciplines non soumises à la production d'un CACI annuellement mais 1x tous les 3 ans

Rappel: notre population licenciée est majoritairement âgée de plus de 35 ans (65%) et les moins de 20 ans sont minoritaires (17%). Enfin, le « mode de vie » est plus « apéro » que footing...

> Dans la négative (ou problème de droit / réglementation en vigueur sur les CACI), réfléchir à un complément « COVID » au questionnaire existant et exiger au moins pour les personnes ayant été infectées la mise en œuvre des préconisations DTN faites à nos SHN en septembre 2020 (à situation exceptionnelle des décisions exceptionnelles !)

Plus généralement, un message fédéral d'incitation à la pratique d'une APS serait opportun en cette période où les piscines ne sont pas accessibles à la très grande majorité de nos licenciés !

La sédentarité est l'un des 10 facteurs de risque de mortalité dans le monde !

Il s'agit donc de promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives à des fins de « bien-être » et de santé (cf. politiques publiques sportives)

Envisager des protocoles spécifiques pour participer:

- ✓ Aux épreuves sélectives en équipe de France
- ✓ Au championnat de France d'apnée eau libre